

63 Faubourg de Rennes 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE

**2**: 02.99.96.18.30

Courriel: accueil@ch-laguerche.fr.

A l'attention des familles des résidents d'EHPAD

N/Réf.: CB/BB 2021.96

Objet:

information COVID 19 - fêtes de fin d'année

Madame, Monsieur,

Les fêtes de fin d'année étant imminentes, il nous a semblé utile de rappeler à tous certaines règles qui, par une application uniforme, devraient permettre de maintenir la situation sanitaire actuellement très favorable sur le pôle gérontologique.

Nous savons que les visiteurs seront plus nombreux sur cette fin 2021 et début 2022. Aussi, pour limiter les risques liés à ce brassage de population extérieure, nous vous rappelons que les visites ne sont possibles que sous réserve de la présentation d'un **pass sanitaire valide**. Les personnes en charge de ce contrôle sont présentes à l'entrée du bâtiment :

- Site La Guerche => jusqu'à 17h30 du lundi au vendredi, et jusqu'à 18h les week-ends et fériés,
- Site Availles => jusqu'à 18h du lundi au dimanche inclus.

Ces horaires marquent donc la limite de présentation des derniers visiteurs.

Depuis ce 15 décembre, les personnes de plus de 65 ans doivent avoir réalisé leur 3<sup>ème</sup> injection pour bénéficier de la validité de leur passe sanitaire. A compter du 15 janvier 2022, cette même règle s'appliquera aux autres adultes (65 ans et moins). Les mineurs sont concernés par la présentation d'un passe sanitaire valide à compter de 12 ans.

Les visites se font toujours dans le respect des gestes barrière :

- ainsi le <u>port du masque</u> reste obligatoire en intérieur. Cette précaution reste impérative car la vaccination n'empêche pas la transmission. Le masque doit être <u>propre et</u> correctement ajusté sur le visage, à défaut de quoi il devient tout à fait inutile,
- Lavage et/ou désinfection régulière des mains notamment à l'arrivée sur le site,
- S'inscrire sur le registre des visites (pour nous permettre de faire un contact tracing dans l'hypothèse de la survenue d'un cluster),
- Respect d'une distance entre personnes et interdiction des regroupements de visiteurs en intérieur, dans les locaux collectifs.
- Sur cette période particulière où de nombreux visiteurs sont attendus, nous vous invitons par ailleurs à respecter la règle des **2 visiteurs simultanés** maximum par résident, nous évitant un brassage trop important de personnes extérieures.

Concernant les **demandes de sorties en familles** des résidents, les règles qui vous avaient été précisées il y a quelques mois sont maintenues, sauf consigne contraire à venir des autorités sanitaires. Ainsi, la réalisation d'un dépistage par test est prévue à J0 et J7 pour les résidents ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet. Tel n'est pas le cas des résidents présentant un schéma vaccinal complet. Par ailleurs, la famille est fortement encouragée à se faire dépister, par test antigénique ou autotest, dans les 24 heures précédant l'accueil de son parent chez elle.

Nous espérons que chacun saura prendre sa responsabilité en respectant ces consignes sanitaires impératives dorénavant bien connues de tous, mais parfois encore discutées par quelques-uns.

Le virus est actuellement bien présent en Ille et Vilaine et particulièrement sur le territoire vitréen. Ainsi, le bulletin d'information de l'ARS Bretagne en date du 3 décembre dernier met en évidence un taux d'incidence de 329 pour 100 000 habitants sur le pays de Vitré (contre 296 pour l'Ille et Vilaine).

Aussi nous comptons sur votre extrême vigilance.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Pour le Directeur,

La Directrice déléguée du CH de La Guerche,

**Chantal BANNETEL**